



- Zones Urbaines**
- Ua** Zone équipée et agglomérée de type centre ville, couverte par le règlement de la ZPPAUP
  - Ub** Zone à vocation essentiellement d'habitation, équipée et agglomérée de type extension de village
  - Uba** Secteur de la Combe des Lauzes
  - Ubp** Secteur où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - Ubp1** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - Uhc** Zone à vocation d'hôtellerie et de commerce
  - Ue** Zone équipée réservée à la piste d'envol et aux installations de l'aérodrome GAP-TALLARD.
  - Uepp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
  - Utp1** Zone à vocation touristique sportive et de loisirs, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - Ux** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
  - Uxa** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires ayant un lien direct avec l'aérodrome de Tallard.
  - Uxb1** Zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires avec dispositions particulières liées à la proximité de la RN85
  - Uxb2**

- Zones A Urbaniser**
- AUbp** Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, principalement d'habitat, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - AUbp1** Secteur de la Garenne soumis à l'article L. 111.1.4 du Code de l'Urbanisme (amendement Dupont).
  - AUbp2** Secteur Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
  - AUbp3** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - AUbp2** Zone à vocation d'activités éducatives, culturelles, sociales, sportives et de loisirs. Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
  - AUx** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, à destination principale d'activités.
  - AUxpp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
  - AUI** Secteur à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation, à destination principale d'activités tertiaires de logistique

- Zones Agricoles**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
  - Ap** Secteur d'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.  
Il se décompose en deux sous secteurs :  
- Ap 1 : " zone foncée "  
- Ap 2 : " zone blanche "
  - App** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.

- Zones Naturelles**
- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - Njp** Secteur correspondant à des jardins et de l'élevage de basse cour, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - Np** Secteur correspondant à l'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.
  - Nu** Secteur construit non conforme à la vocation agricole de la zone, qui a du être identifié pour permettre l'aménagement intérieur des bâtiments voire leur changement de destination et une extension limitée.
  - Num** Secteur à vocation à accueillir des activités paramédicales

- Indice z : secteur où des risques naturels ont été identifiés*
- Zone blanche de la ZPPAUP
  - Zone foncée de la ZPPAUP
  - Emplacements Réservés
  - Espace Boisé Classé
  - Hydrographie indicative

Fond : cadastre DGFIIP mise à jour 2016

COMMUNE DE  
**TALLARD**  
Département des Hautes-Alpes

**PLU**  
PLAN LOCAL D'URBANISME



**Révision générale du PLU approuvée le 17 janvier 2005**

Modification	Approbation
Révision simplifiée n°1	11 février 2008
Révision simplifiée n°2	11 février 2008
Modification n°1 du PLU	6 octobre 2008
Modification simplifiée n°1	10 septembre 2012
Modifications simplifiées n°2	15 avril 2012
Révision simplifiée n°3	23 mai 2012
Modifications simplifiées n°3	3 mars 2014
Révision allégée n°1	22 février 2016

Echelle  
1/7 000e

**Liste des Emplacements réservés**

INDEX	DESCRIPTION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE (SURFACE (m²))
1	Déplacement à 5 m du chemin rural n°2	Commune 0,00
2	Déplacement à 5 m du chemin rural n°2 et son prolongement jusqu'à la voie communale n°2	Commune 1,62
3	Déplacement à 5 m du chemin rural n°1	Commune 1,30
4	Création d'un chemin piétonnier de 3 m pour la liaison centrale / zone de bois	Commune 2,02
5	Équipement en bornes et en feux à l'entrée et l'emplacement du canal de Ventron	Commune 34,63
6	Aménagement du canal entre de Châteauneuf	Commune 49,8
7	Extension du canal	Commune 2,14
8	Liaison pédestre entre - canal de Ventron	Commune 88,8
9	Déplacement de voie	Commune 85,6
10	Déplacement de secteur pour le château	Commune 24
11	Stationnement rattaché aux locaux du centre et de la zone de loisirs de la Dorcia	Commune 6,90
12	Aménagement des bords de la Dorcia en zone de loisirs	Commune 4,56
13	Liaison pédestre et descente de boudage	Commune 30,9
14	Déplacement et création voie	Commune 4,78
15	Liaison pédestre de cycle entre le centre et l'habitat	Commune 18,17
16	Descente interne	Commune 1,11
17	Déplacement de secteur des eaux de traitement	Commune 14,20
18	Descente interne	Commune 0,21
19	Déplacement et sécurisation de voie	Commune 2,34
20	Liaison pédestre	Commune 1,36
21	Déplacement de voie	Commune 7,50
22	Aménagement de canal	Commune 4,4
23	Liaison pédestre	Commune 9,1
<b>TOTAL</b>		<b>103 989</b>